

Signature de convention en faveur des adultes handicapés

LE PUY-EN-VELAY

Publié le 15/11/2018



Les présidents et directeurs réunis pour la signature. © Droits réservés

Lundi soir, dans les locaux de l'APAJH 43, a eu lieu une signature de convention entre les trois SAMSAH (Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés) de la Haute-Loire : APAJH 43, APF France Handicap 43 et ASEA 43.

Lundi soir, dans les locaux de l'APAJH 43, a eu lieu une signature de convention entre les trois SAMSAH (Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés) de la Haute-Loire : APAJH 43, APF France Handicap 43 et ASEA 43.

Une convention signée en présence des présidents et directeur régional région AURA des structures, des directeurs d'établissements et des salariés.

Cette convention a pour but de fixer les conditions et les modalités grâce auxquelles les trois SAMSAH du département collabo-

rent pour proposer une offre sur l'ensemble du territoire du département en optimisant les moyens disponibles. Cette coopération permettra un accès égal aux structures citées précédemment pour tous les adultes handicapés, quel que soit leur lieu de résidence sur l'ensemble du territoire altiligérien.

La convention, d'une durée d'un an renouvelable, porte sur de nombreux points communs aux SAMSAH dont la mise à disposition des compétences et des locaux, le principe de concertation pour une meilleure cohérence des parcours, etc. ■



CONVENTION. Les présidents et directeurs réunis pour la signature.

SOCIAL
Signature de convention en faveur des adultes handicapés